Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0175-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 07 octobre 2026

Délibération n° DEL_2026_0175

L'an deux mille vingt six, le sept octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 01 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/10/2026

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Corinne BERNARD, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN - COFFY, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :
Monsieur Roland LONJON à Madame Valérie BELLUT, Monsieur Stéphane LAC à Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Séverine BONCOMPAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Enzo CHARITAT à Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ à Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Saloua EL AAZZOUZI à Monsieur Fabien SURREL

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21H40

Rédacteur : Romain GARCIA Commande Publique

Objet :	Aménagement du Rocher Corneille, relance de deux lots, marché n°V2026012 : attribution

Rapporteur : Jacky ROME

La ville du Puy-en-Velay souhaite engager une opération de requalification et mise en valeur du site de la statue Notre-Dame de France et de l'ensemble du Rocher Corneille, lieu emblématique du territoire et de l'identité ponote.

Une procédure de marché public a été lancée le 17 mars 2026, pour la passation d'un marché

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0175-DE

public de travaux n°V2026004 composé de 21 lots. 19 lots sur 21 ont été notifiés. Cependant, les lots n°6 « miroiterie » et n°20 « conception audio-visuelle » ont été déclarés infructueux pour cause d'offres irrégulières.

Ces deux lots ont été relancés selon une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié au B.O.A.M.P. en date du 15 juin 2026. La remise des offres était fixée au 13 juillet 2026.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :
- Prix : 30 %,
- Valeur technique : 70 %.

Le Conseil municipal est sollicité afin d'attribuer les deux lots aux entreprises proposées dans le Rapport d'analyse des offres (RAO).

VU le Code de la Commande Publique,

VU le rapport d'analyse des offres,

VU la validation du Comité exécutif (COMEX) en date du 22 septembre 2026,

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires sous réserve que ces entreprises produisent les documents obligatoires prévus par la réglementation,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 28/09/2026
1 abstention

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'attribution de 2 lots pour le marché n°V2026012 d'aménagement du Rocher Corneille, d'une durée de 21 mois, aux entreprises suivantes :
 - Lot n°1 « miroiterie » : Vitrerie Stéphanoise, 5 rue de l'Eparre, 42000 SAINT-ETIENNE, pour un montant de 50 661,10 € HT,

 - Lot n°2 « conception audio-visuelle » : Groupement OPIXIDO - VIDELIO, mandataire OPIXIDO, 6/8 rue Notre Dame de Nazareth, 75003 PARIS, pour un montant de 167 533,44 € HT,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération,

- ATTESTE que les crédits nécessaires relatifs à l'exécution financière de ces marchés sont inscrits au budget.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 27
Contre : 1
Naziha BOUACHMIR
Abstention : 5
Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOUZI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0175-DE

Signé le 7 octobre 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 07 octobre 2026

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 12/10/2026
Qualité : M. le Maire